DLP 15-09-19159158

Avertissements agricoles

GRANDES CULTURES



BULLETIN TECHNIQUE N° 24 DU 8 SEPTEMBRE 1989

COLZA : Levée en cours
Surveillez l'altise

BETTERAVE : Oïdium et Rouille stables
Fin des fongicides

CEREALES : Traitement semences

COLZA

Stade :

Levée en cours.

Ravageurs :

Aussitôt la levée, le colza peut être attaqué par plusieurs ravageurs d'automne.

Pour la France, deux ravageurs sont concernés :

- la grosse altise
- le charançon du bourgeon terminal

Ce dernier étant totalement absent de la région Nord Pas-de-Calais, on ne s'intéresse qu'à la grosse altise.

Comme toutes les **altises**, ce ravageur perfore les cotylédons et les jeunes feuilles (petits trous de 1 à 2 mm). Il peut y avoir dégât direct avec affaiblissement ou même destruction d'une partie de la culture, si le vol est précoce et important (cas exceptionnel dans le Nord).

L'altise pond rapidement dans les jeunes colzas et par la suite, ce sont les larves qui sont à l'origine des principaux dégâts. Ces larves minent peu à peu les pétioles des feuilles pendant l'hiver et peuvent même détruire le coeur de la plante.

La lutte contre ce ravageur est très facile : elle doit viser en priorité **l'adulte** et secondairement les **larves** si elles ont pu s'installer en nombre.

Observez l'arrivée des adultes :

La technique du piègeage en **cuvette jaune** est bien connue. Pour capturer l'altise, il faut enterrer légèrement la cuvette, qui sera remplie d'environ 1 litre d'eau avec un peu de mouillant (savon liquide).

P209



MINISTERE DE L'AGRICULTURE - D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : - Avertissements Agricoles - Laboratoire.
rue Bernard Palissy B.P. 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel : 180,00 F
à l'ordre
Régisseur de Recettes
D.R.A.F. Nord Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 - CPPAP n° 1865 AD

Placer les cuvettes de préférence dans la partie du champ la plus proche d'un ancien champ de colza de l'année précédente.

Observez les dégâts :

Petites perforations très caractéristiques.

Seuil d'intervention :

30 % des pieds avec symptômes.

Produits autorisés :

PRINCIPAUX INSECTICIDES AUTORISES SUR ALTISE DU COLZA			
Spécialités	**Matière active**	**Dose l/ha**	**Firmes**
FASTAC	alphaméthrine	0,15	AGRISHELL
TALSTAR	bifenthrine	0,075	PEPRO
BAYTHROID	cyfluthrine	0,3	BAYER
DECIS CE	deltaméthrine	0,2	PROCIDA
SUMICIDIN 10	fenvalérate	0,5	AGRISHELL
MAVRIK	fluvalinate	0,2	SANDOZ
KARATE	lambda-cyhalothrine	0,15	SOPRA
TRACKER	tralométrine	0,065	DUPONT

Remarques :

Sur larves, il vaudra mieux utiliser d'autres spécialités (base parathion) dans le courant de l'automne (cf prochains bulletins).

Limaces :

Surveillez l'arrivée éventuelle en parcelles en réalisant des piègeages (tuiles ou baches avec quelques granulés antilimaces à la surface du sol).

L'activité de ce ravageur a été stoppée par la sécheresse.

Désherbage avec BUTISAN S

Sur sols filtrants (cranettes, sables), l'utilisation de BUTISAN S doit se faire en 2 passages pour diminuer les risques de phytotoxicité :

- 1er passage 1,5 l/ha juste après le semis
- 2ème passage 1,5 l/ha en post levée **très précoce** à partir du stade premières feuilles juste pointantes.

Cette spécialité n'est pas active sur mauvaises herbes déjà levées.

.../...

Tous les autres produits utilisables en post levée, s'appliquent à partir du stade 3 feuilles du colza (KERB, PRADONE, CLERDONE, LEGURAME, etc ...) de même que les antigraminées spécifiques (cf notre prochain bulletin).

BETTERAVES

Maladies :

L'Oïdium est très installé partout, la Rouille est moyennement active.

Les produits systémiques appliqués début août protègent encore les cultures (persistance théorique 5 à 6 semaines).

Dans le cas d'interventions plus précoces, il pourra être nécessaire de réintervenir dans le cas d'arrachages tardifs (novembre).

On considère traditionnellement que les interventions réalisées moins de 45 jours avant la récolte, ne se justifient pas.

CEREALES

Traitement de semences :

En absence de nouveautés cette année, les règles du choix des traitements de semences sont inchangées par rapport à 1988.

En **blé**, on choisira :

- un traitement **T4 A** en toutes situations sauf si la parcelle est considérée comme parcelle à risque mouche grise où on optera pour une protection renforcée insecticide dite **T4 B.**

- dans la catégorie T4 B, ne seront commercialisés en 1989 que les produits apportant du fonofos microencapsulé (CAPFOS). La spécialité GERMITO (de PEPRO) apportant du diéthion est retirée momentanément du marché pour des problèmes de formulation.

Parcelles à risque mouche grise :

. secteurs géographiques ayant connu de fortes attaques mouches grises en 1986 et 1987

. précédent betterave

. semis tardif

. variétés peu résistantes au gel.

Pour les **escourgeons** et **orges d'hiver**

La forte présence d'Oïdium en automne et hiver que l'on observe depuis plusieurs années sur escourgeon confirme l'intérêt des traitements de semences incluant une protection renforcée Oïdium.

Remarques :

Sur blé, l'Oïdium apparait plutôt en fin d'hiver et les traitements de semences renforcés sur Oïdium ne se justifient pas.

P210